

**Bonne nouvelle :
vous avez gagné
sans jouer**



Situation

Ça y est ! Vous avez gagné à la loterie !

C'est en tout cas ce que dit l'e-mail que vous venez de recevoir.

Il ne vous reste plus qu'à payer les modestes frais de transaction pour recevoir votre lot...

Risque

Ces messages sont envoyés à des milliers de personnes.

En réalité, vous n'êtes pas le grand gagnant. Au contraire, si vous payez la somme demandée, vous serez à tous les coups... perdant.

Conseil

Si vous n'avez participé à aucune loterie, vous ne pouvez pas avoir gagné : ne répondez pas !

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires.

Tombé dans le piège ?

Transférez le message à suspect@safeonweb.be

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez immédiatement votre banque !

Déposez plainte auprès de la police locale si de l'argent a disparu de votre compte.

Prévenez l'Inspection économique via ConsumerConnect (www.consumerconnect.be). Sur cette plateforme, vous trouverez aussi des informations sur vos droits en tant que consommateur.

Si vous ne parvenez pas à un accord avec votre banque, introduisez un signalement sur ConsumerConnect et faites appel à Ombudsfin (www.ombudsfin.be), le service de médiation pour les conflits financiers.